



Résidences
d'artistes

APPEL À CANDIDATURE

2026

Résidence de création (autour des médium peinture et dessin)

Session 1 - Du 8 janvier au 30 mars 2026

Session 2 - Du 14 septembre au 21 décembre 2026

Date limite de candidature : 30 juin 2025

Les programmes de résidence ont lieu à Saint-Jacut-de-la-Mer, presqu'île aux onze plages, située sur la côte nord de la Bretagne (30 minutes de Saint-Malo). Les artistes disposent d'un atelier individuel situé sur le site de la résidence SNCF Les Dunes et d'un logement à proximité.

Des rendez-vous sont organisés au cours de la période de résidence : conférences, portes ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc.

Conditions de résidence

- Un atelier individuel équipé de 40m²
- Un logement à partager avec le/la deuxième artiste en résidence avec chambre et salle de bain individuelles
- Une bourse en matériels pour la recherche et la production d'œuvres
- Une allocation de résidence de 1500€ pour la période de résidence
- Une exposition des œuvres produites. Dépôt de l'une d'entre elles à l'association (5 ans). L'œuvre prêtée pourra être exposée par l'association lors d'expositions sur le territoire afin de rendre visible et accessible les pratiques artistiques soutenues
- Participation aux portes ouvertes et aux rencontres artistiques autour d'ateliers pratiques (interventions rémunérées).

Conditions et modalités de candidature

- Avoir une pratique artistique en lien avec les médium peinture dessin
- Être diplômé.e d'une école des Beaux-Arts ou d'un diplôme équivalent au moment de l'envoi de la candidature

Dossier de candidature

Le formulaire avec les renseignements pratiques à compléter [ici](#)

Un fichier [intitulé APM2026_NomPrénom et ne devant pas dépasser 10 Mo] composé :

- portfolio des travaux récemment réalisés
- CV
- lettre de motivation décrivant les motivations de votre candidature et le projet que vous souhaitez

Attestation d'affiliation à un régime d'artiste [intitulé APM 2026_NomPrénom_Régime artiste]



Le dossier doit être transmis avant le 30 juin 2025 (minuit, heure française)

La réponse sera transmise aux candidat.e.s par mail avant le 15 octobre 2025

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié